



---

## TEXTES ADOPTÉS

---

### **P10\_TA(2026)0058**

#### **Réservoir de talents de l'UE**

**Résolution législative du Parlement européen du 10 mars 2026 sur la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil portant création d'un réservoir européen de talents (COM(2023)0716 - C9-0413/2023 - 2023/0404(COD))**

**(Procédure législative ordinaire: première lecture)**

*Le Parlement européen,*

- vu la proposition de la Commission au Parlement européen et au Conseil (COM(2023)0716),
- vu l'article 294, paragraphe 2, et l'article 79, paragraphe 2, point a), du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, conformément auxquels la proposition lui a été présentée par la Commission (C9-0413/2023),
- vu l'article 294, paragraphe 3, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,
- vu l'avis du Comité économique et social européen du 25 avril 2024<sup>1</sup>,
- vu l'accord provisoire approuvé en vertu de l'article 75, paragraphe 4, de son règlement intérieur par la commission compétente et l'engagement pris par le représentant du Conseil, par lettre du 28 novembre 2025, d'approuver la position du Parlement européen, conformément à l'article 294, paragraphe 4, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,
- vu l'article 60 de son règlement intérieur,
- vu les avis de la commission du développement, de la commission de l'emploi et des affaires sociales et de la commission de la culture et de l'éducation,

---

<sup>1</sup> JO C, C/2024/4067, 12.7.2024,  
ELI: <http://data.europa.eu/eli/C/2024/4067/oj>.

- vu le rapport de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures (A10-0045/2025),
  1. arrête la position en première lecture figurant ci-après;
  2. demande à la Commission de le saisir à nouveau, si elle remplace, modifie de manière substantielle ou entend modifier de manière substantielle sa proposition;
  3. charge sa Présidente de transmettre la position du Parlement au Conseil et à la Commission ainsi qu'aux parlements nationaux.

**P10\_TC1-COD(2023)0404**

**Position du Parlement européen arrêtée en première lecture le 10 mars 2026 en vue de l'adoption du règlement (UE) 2026/... du Parlement européen et du Conseil portant création d'un réservoir de talents de l'UE**

*(Étant donné l'accord intervenu entre le Parlement et le Conseil, la position du Parlement correspond à l'acte législatif final, le règlement (UE) 2026/1047.)*